



2024/544

Nomenclature: 1.1.10

DÉCISION DU MAIRE

OBJET : Marché 24FR10 - Attribution du marché de fourniture de matériaux de voirie : béton bitumineux

Maire de TARNOS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 2 avril 2024 précisant les délégations de compétence accordées à Monsieur le Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu le Code de la commande publique, les articles L.2122-1 et R2122-8 autorisant les marchés sans publicité ni mise en concurrence en dessous de 40 000 € HT et les articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 relatifs aux accords-cadre avec maximum ;

Vu la nécessité de passer un marché de fournitures portant sur la fourniture de matériaux de voirie tel que le béton bitumineux ;

Considérant l'offre remise par la société ENROBÉ PAYS BASQUE, domiciliée Lieu dit Castera à Bayonne,

D É C I D E

Article 1^{er} : de signer un contrat de fourniture de matériaux de voirie tel que le béton bitumineux avec la société ENROBÉ PAYS BASQUE, pour un montant annuel maxi HT de 40 000 €.

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2025. Il ne pourra pas être reconduit.

Article 2 : Précise que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de la Commune.

Article 3 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr

Article 4 : Un exemplaire de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous Préfet
- Monsieur le Directeur Général des Services

Fait à Tarnos, le 22 novembre 2024

Publié sur le site de la Ville le 12/12/2024



Le Maire de Tarnos
Marc MABILLET